

75 % des branches disposent d'une grille salariale conforme au Smic (Liaisons Sociales Quotidien, 06/02/2008)

Au 31 décembre 2007, 120 des 160 branches du secteur général couvrant plus de 5 000 salariés disposent d'une grille démarrant au niveau du smic en vigueur.

Dans la métallurgie et le BTP, la proportion de conventions infranationales, dont la grille salariale est conforme au Smic, atteint respectivement 72 % et 61 %.

Le bilan de la DGT (Direction générale du travail) présentant la situation au 31 décembre 2007 de la négociation salariale de 276 branches couvrant un peu plus de 12 millions de salariés, montre « une progression constante du nombre de branches qui, depuis 2005, sont parvenues à actualiser leur grille ». Les branches « sont désormais sensibles à la nécessité de ne pas prendre de retard » dans cette actualisation, « la situation inverse pouvant provoquer ensuite des difficultés de rattrapages », constate ce troisième bilan de la DGT, qui sera présenté au comité de suivi des négociations salariales de branche, le 8 février prochain.

120 branches ont des grilles conformes au smic

Au 31 décembre 2007, la DGT recense 120 branches du secteur général couvrant environ 6 700 000 salariés dont le premier coefficient est supérieur ou égal au smic. Parmi ces branches, 111 ont d'ores et déjà conclu des accords. Les neuf autres ont émis des recommandations patronales qui leur ont permis de mettre leur grille salariale en conformité avec le Smic. Ces recommandations ont été émises à la suite soit d'un échec des négociations pour l'année 2007, soit d'une période de plusieurs années sans accord, comme dans la publicité, soit à la suite d'un accord conclu au premier semestre, la recommandation patronale visant alors seulement à ajuster le bas de la grille pour tenir compte de la revalorisation du Smic.

La DGT constate également que sur ces 120 branches conformes, 22 avaient, l'année passée, fait l'objet d'un suivi particulier et réussi à surmonter leurs difficultés de négociations.

Quatre branches, qui faisaient partie des 18 branches considérées comme présentant des difficultés récurrentes dans les négociations, ont également conclu des accords (sociétés d'autoroutes, blanchisserie interrégionale, coopératives de consommation et cabinets et cliniques vétérinaires).

Branches non conformes

Autre constat : 40 des 160 branches du secteur général affichent encore des grilles dont au moins un coefficient est inférieur au Smic.

- Parmi les branches dont le premier coefficient est inférieur au smic, 26 ne présentent pas de difficultés récurrentes dans les négociations. Cependant, note la DGT, trois d'entre elles (négoce de l'ameublement, experts-comptables et cafétérias) ont d'ores et déjà réactualisé leur grille en début d'année 2008, et quatre autres (détaillants du commerce de la chaussure et du commerce de gros, imprimerie et industries graphiques, etc.) ont ouvert des textes conformes au Smic à la signature. Au total, « il reste donc 19 branches qui n'ont pas encore abouti ».
- Parmi les branches non conformes, 14, couvrant environ un million de salariés, présentent des difficultés récurrentes dans les négociations. Toutefois, pour deux d'entre elles (industrie du caoutchouc et industrie du cartonnage), un accord a déjà été signé ou est en cours de

signature. Dans les 12 branches restantes pour lesquelles l'avis du comité de suivi est sollicité afin d'envisager de nouvelles mesures, les situations sont diverses. Dans la branche des grands magasins et magasins populaires, la DGT enregistre des « avancées ». Deux accords ont été ouverts à signature pour deux mois à compter du 31 janvier 2008, portant d'un sur les classifications, l'autre sur les salaires. Dans d'autres branches (commerce à prédominance alimentaire, ciments, commerce de la librairie, etc.), les négociations se poursuivent. Dans d'autres branches encore, les négociations semblent bloquées : le commerce succursaliste de l'habillement, la fabrication d'articles de papeterie, la parfumerie esthétique, l'industrie de la céramique, la reprographie, etc.

Métallurgie et BTP

Dans la métallurgie, 59 conventions infranationales sur les 67 suivies ont conclu des accords concernant les rémunérations annuelles garanties pour 2007, parmi lesquelles 48 fixent le premier coefficient au niveau du Smic ou au-dessus, contre 37 en 2006. Les 11 autres, ainsi que les huit branches qui ne sont pas parvenues à un accord pour 2007, soit au total 19 branches (28%), voient donc leurs premiers niveaux rattrapés par le smic.

Dans le bâtiment, en ce qui concerne les ouvriers, huit régions sur les 21 suivies affichent des grilles de minima démarrant en dessous du smic, mais, pour cinq d'entre elles, les minima étaient conformes au smic en vigueur lors de la signature des accords. Pour les Etam, seulement trois sur 11 affichent des salaires minimaux conformes au smic. Toutefois, « cette situation [...] devrait s'améliorer très prochainement », rassure la DGT, du fait de la signature d'un accord sur la classification des Etam. Enfin, dans les travaux publics, « toutes les branches suivies ont négocié des rémunérations annuelles garanties [...] conformes au Smic en 2007 ».